
RELEVÉ DE DECISIONS

SEANCE DU MERCREDI 16 FEVRIER 2022

Nombre de membres dont le comité syndical doit être composé : 24

Nombre de membres présents : 11

Sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.

Présents : Mme Isabelle SILHOL, M. Francis BARDEAU, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, M. Ludovic CROS, M. Jean François SOTO, Mme Marie Hélène SANCHEZ, Mme Martine BONNET, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH,

Absents excusés: M. Claude REVEL, M. Daniel FABRE, Mme Véronique NEIL, Mme Sophie COSTEAU, M Serge DIDELET, Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. José MARTINEZ M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène SANCHEZ

Délibération n° 2022-014 Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2022

Aucune observation n'étant formulée, le Procès-Verbal de la séance du 19 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-015 : Actualisation des membres suppléants au Bureau du Syndicat Centre Hérault

Considérant la délibération 2022-003 du 19 janvier 2022 relative au remplacement d'un représentant de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault au sein du Syndicat Centre Hérault, il convient d'actualiser la liste des membres suppléants au Bureau comme suit :

- Mme Isabelle SILHOL
- Mr Francis BARDEAU
- Mr Jean Luc REQUI
- Mr Daniel FABRE
- Mme Marie Hélène SANCHEZ
- Mme Martine BONNET

Le rapport est adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-016 : Convention de mise à disposition du site de Saint André de Sangonis à VMITP

Vu la délibération 2021-146 du 10 novembre 2021 relative à l'attribution du projet concernant l'exploitation du service des déchets professionnels à l'entreprise VMITP et qui concerne les sites de Aspiran et de Saint André de Sangonis,

Considérant les raisons calendaires et les avancées techniques différentes des deux sites dédiés à cette activité (Saint André de Sangonis et Aspiran),

Considérant qu'une convention pour chacun des sites sera établie,

Suite à la présentation de la convention de mise à disposition du site de Saint André de Sangonis à VMITP et vu que le démarrage de l'activité sur le site de Saint André de Sangonis est prévu le 1^{er} mars 2022,

.Le rapport est adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-017 Actualisation du tableau des effectifs pour 2022

Vu la proposition d'actualiser le tableau des effectifs 2022 comme suit :

GRADE OU EMPLOI (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur Général des Services	A	1		1	0,9		0,9
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Attaché Principal	A	1		1	1		0,9
Attaché Territorial	A	2		2	1	1	2
Rédacteur Principal 2e classe	B	2		2	1		1
Rédacteur	B	5		5	2	1	3
Agent Administratif Principal de 1ère cl	C	3		3	2,6		2,6
Agent Administratif Principal de 2ème cl	C	1		1	1		1
Adjoint Administratif	C	3		3	0,8	2	2,8
FILIERE TECHNIQUE (c)							
ingénieur hors classe	A	1		1			
Ingénieur en chef	A	0,5		0,5		0,5	
Ingénieur principal	A	3		3	2		2
Ingénieur	A	2		2	0	1	1
Technicien Principal 1e Cl	B	3		3	3		3
Technicien Principal 2e Cl	B	2		2	2		2
Technicien	B	5		5	2,9	1	3,9
Agent de Maitrise Principal	C	1		1	1		1
Agent de Maitrise	C	6		6	3		3
Adjoint Technique Principal 1ère cl	C	18		18	13		13
Adjoint Technique Principal 2ème cl	C	19		19	19		19
Adjoint Technique	C	25		25	20	3	23
TOTAL (b+c)		103,50	0,00	103,50	76,20	9,50	85,10

Le rapport est adopté à l'unanimité

Levée de la séance à 18h30

Le Président,

Olivier BERNARDI

